

**SIVU VAL DE MARQUE  
COMITE DU SIVU 9 DECEMBRE 2022  
PROCES VERBAL INTEGRAL**

**PRESENTATION DES DELIBERATIONS et du ROB :**

Depuis 2016, le SIVU n'a pas voté d'augmentation de tarification, ce qui devient indispensable au vu des conditions sociales actuelles (guerre en Ukraine, crise énergétique, évolution du point d'indice et GDT).

Monsieur le Président détaille les nouveaux tarifs et explique le système de la pondération. Les taux appliqués pour les instructeurs sont toujours les mêmes.

Le SIVU a toujours des difficultés de recrutement mais les délibérations en cas d'embauche sont prévues.

Monsieur le Président rappelle que le tarif de base à la MEL est de 240 € (avec une pondération en fonction de l'évolution du dossier).

Le SIVU n'a pas appliqué d'augmentation depuis sa création, c'est la première fois qu'elle est proposée.

Pour les mises à disposition du personnel, les fiches de salaire sont à votre disposition si vous souhaitez vérifier.

L'Instructrice de Lannoy a été nommée Attachée.

Une nouvelle tarification est proposée pour l'année 2023.

Les délibérations suivantes concernent la future embauche, mais il n'y a pas de candidat actuellement.

Toutes les délibérations sont votées à l'unanimité.

**PRESENTATION DU DIAPORAMA FORMATION POUR L'UTILISATION DE GEOXALIS**

Une formation est proposée pour les agents des communes, 2 ½ journées et les correspondants des instructeurs dans les villes. Des économies d'affranchissement sont possibles, on devrait diminuer progressivement les envois papier. A Hem on doit tout scanner pour entrer dans l'outil, à défaut de recevoir les dossiers par scann. La ville envoie énormément de recommandés, tant que la dématérialisation n'est pas complète.

Dates de formation : en janvier et février, des dates seront proposées ultérieurement. Que les agents fassent remonter leurs interrogations pour mieux cibler et + d'efficacité.

La ville perd la main quand elle transmet le dossier, mais le dossier peut être suivi par l'outil.

Taxe d'aménagement – c'est déclaratif, le titulaire du permis a 90 jours pour informer les services. Il est important que les villes suivent ça, sinon elles n'ont pas les recettes.

Il serait possible d'envoyer les dossiers signés électroniquement. On reçoit en format dématérialisé, on imprime tout pour instruire, et on scanne.

A la MEL ils sont très réactifs mais l'Etat ne l'est pas autant.

On archive tout dans l'outil, et on récupère une version papier qu'on stocke en archive.

Extraction SITADEL : tous les mois une extraction est à faire, le SIVU peut le faire mais il faut avoir les éléments, et maîtriser l'outil. Le changement numérique fait toujours peur, mais une fois que c'est acquis c'est bon.

## **PRESENTATION DU PROJET DE MUTUALISATION DE LA BALAYEUSE**

### Présentation du diaporama :

Location full maintenance, pneus compris si utilisation classique.

Les villes devront veiller à faire poser des panneaux pour évacuer les véhicules gênants.

Une adaptation annuelle sera possible, la gestion sera très souple car hors SIVU.

Des délibérations sont à prévoir par toutes les villes – Hem enverra un modèle de conventions et délibération.

Une prestation aspiration de feuilles est-elle possible ? Ce n'est pas forcément intéressant, très long et limite de la capacité de la cuve.

3 marques sont en cours de test, Hem aura 3 chauffeurs poids lourds.

### Position des villes :

Pour Lannoy, ce serait uniquement le parc industriel 2 x/an.

La balayeuse de Leers est en fin de vie, la ville est en cours de réflexion quant au trajet.

Pour Toufflers, ce serait toute la ville.

Pour Willems, il y a trop de distance entre les villes.

Une réponse est attendue avant les vacances.

Vu, le Président,

